

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames CHALINE Philippe, LE BORGNE Guy, CHARBONNIER Martine, BARBIER Marie-Claude, RIBEAUCOURT Pascal, LAIZEAU Boris Adjoint, BELLEC David, BORE Laura, CHAVANNEAU Frédérique, COLLEAU Olivier, DEROUET Hélène, HUBEAU Alain, MENARD Eric, PERON Corinne, PERRETIN Jean-François, SURATEAU Céline,

Absents excusés : Emmanuelle IVALDI pouvoirs à Laura BORE
François LANGUILLE
Cyril PELLERIN

Secrétaire de séance : Céline SURATEAU

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

Courriers divers

Monsieur CHALINE donne lecture de différents courriers :

- Les Restaurants du Cœur remercie le conseil municipal pour la subvention qui leur a été attribuée
- Monsieur GENTIL, habitant de Pithiviers le Vieil sollicite la commune pour l'aménagement d'un terrain de pétanque vers l'étang communal. Les élus proposent dans un premier temps de restaurer le terrain existant Place de l'Eglise et d'étudier le projet de Monsieur GENTIL plus précisément.

TRAVAUX

Monsieur LAIZEAU dresse un bilan des travaux sur la commune.

- Le curage de la mare de Fresnay les Chaumes a été réalisé par l'entreprise ROUX et avec l'aide de la famille COLLEAU et de Monsieur MENARD Eric. 21 bennes de 10 tonnes de boues ont été évacuées.
- Les Gabions pour l'aménagement de la visualisation des temples proches de la salle des fêtes ont été livrés.
- Le jeu de l'école maternelle et le remplacement du sol ont été réalisés.
- La balançoire nacelle dans le square de la salle des fêtes a été installée.
- Les travaux de la MAM sont en cours. De nouvelles recommandations ont été demandées par la PMI. L'ouverture est prévue en janvier 2023.
- L'enrobé Route de Laas débutera mi-octobre. Il faudra prévenir les riverains car la route sera barrée le temps de l'enrobé. Le passage de la fibre sera réalisé en aérien comme le réseau actuel.
L'arasement des bas-côtés de la route d'Escrennes avant le gravillonnage a été réalisé par l'entreprise DAUVILLIERS.
- 2 grosses fuites d'eau sur le réseau : 1 à Bouzonville en Beauce et 1 à Fresnay les Chaumes.
Le coût des travaux pour Fresnay les Chaumes sera élevé car les compteurs étant à l'intérieur des propriétés, toute la partie avant compteur est à la charge de la commune.

Une commission de travaux est prévue le samedi 01/10 à 9h30 à la MAM suivi de la permanence des élus en mairie.

Projet d'aménagement de la Grande Raye

Le projet d'aménagement de la Grange Raye est établi en collaboration entre la commune, les jardins de la Voie Romaine, 3000 ans d'histoire, un architecte paysager et l'école élémentaire (classe de CM1-CM2)

Il sera procédé à la plantation d'une haie de 315 ml sur 3 rangées soit 630 arbres à planter. Le devis pour ces plantations est de 1 534.08 € TTC.

Le coût de l'architecte paysager est de 2 400 €.

Une subvention est possible par l'association «de enfants et des arbres» si le projet est porté par un agriculteur. Le dossier déposé pour Pithiviers le Vieil a été retenu.

La haie sera plantée avec l'aide des écoles. Dans les jardins, des cultures ne nécessitant que peu d'entretien seront plantées.

Il sera créé un mini forage par la commune permettant l'arrosage des terrains de foot et des plantations des jardins.

DÉLIBÉRATIONS

D0047.2022 - Virements de crédits

Afin de procéder au règlement de différentes factures il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

- Augmenter le compte 2151 d'un montant de 7 000 €
- Augmenter le compte 2111 d'un montant de 8 000 €
- Augmenter le compte 2313 d'un montant de 4 500 €
- Diminuer le compte 20 d'un montant de 19 500 €

- Augmenter le compte 65748 d'un montant de 1 200 €
- Diminuer le compte 6041 d'un montant de 1 200 €

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable aux différents virements de crédits énoncés ci-dessus.

D0048.2022 - Subvention pour l'installation d'une Maison des Assistantes Maternelles

Après une présentation complète et aboutie du projet de création d'une Maison des Assistantes Maternelles, les membres du conseil municipal dans leur séance du 12 avril dernier avaient proposé d'attribuer une subvention pour l'installation d'une MAM par l'association « Les Pithi Lou Veteaux » d'un montant de 1 200 €.

Les membres du conseil municipal approuvent le versement d'une subvention d'un montant de 1 200 € à l'association Les Pithi Lou Veteaux de Pithiviers le Vieil pour l'installation d'une Maison des Assistantes Maternelles sur Pithiviers le Vieil.

Vente du local adjacent à la boulangerie

Une dentiste de Pithiviers recherche actuellement un local à acheter afin d'y installer son cabinet. La commune lui a proposé le local adjacent à la boulangerie au prix de 45 000 €, mais elle trouve ce montant trop élevé. Monsieur CHALINE regrette que ce projet ne puisse aboutir à cause du prix de vente, sachant que le local est difficilement aménageable par la commune qui ne lancera pas de projet dans ce local.

Revoir la dentiste pour connaître son offre.

Personnel communal

Monsieur RIBEAUCOURT informe le conseil municipal du départ par mutation de Monsieur CHAMAUX Jérémy à compter du 2 novembre. Une offre d'emploi sera diffusée prochainement.

Affaires diverses

- Marché de producteurs : le 9 septembre 2022. Des pouelles vont être mises à disposition par le SITOMAP et seront livrées vendredi matin aux ateliers municipaux.

- La société ArboPro interviendra sur les platanes de la Vallée à partir du 19/09 pour une durée d'une semaine.
- La rentrée scolaire dans les écoles élémentaires et maternelle s'est bien passée.

Madame ROCHETTE Directrice de l'Ecole Elémentaire souhaite partir en classe de neige avec les élèves de CM2 (soit 27 enfants). Le coût du séjour est de 595 €. Le département participe à hauteur de 52 €. Madame ROCHETTE demande si la commune participe à la même hauteur que l'an passé. En 2021-2022, la commune avait augmenté sa participation à 216.50 € (au lieu de 180 € pour une classe de mer).

Le conseil municipal propose de participer à hauteur de 220 € pour une classe de neige sur l'année scolaire 2022-2023. Il est rappelé qu'il n'y aura pas de participation de la commune pour les élèves qui sont déjà partis l'année dernière en CE2.

- Suite aux remarques faites sur les quantités des repas fournis à la cantine, Madame BARBIER a mis en place des contrôles de poids des aliments livrés. A ce jour, il n'est pas constaté de problème de quantité.

- Il est rappelé que l'assemblée générale de l'Etoile aura lieu le 9/09 à 20 heures et que celle du foot aura lieu le 10/09 à 10 heures.

- Madame BORE s'interroge sur le fait que la zone de Morailles soit éclairée toute la nuit alors que le reste de la commune est coupé. En effet suite à un cambriolage dans la zone, l'éclairage public a été remis en service toute la nuit mais sera de nouveau coupé à compter du 15/09. Il est également proposé de revoir les horaires du matin (démarrage à 6 h du matin au lieu de 5h).

- Monsieur MENARD a constaté un feu important a été fait le long des bâtiments de chez Art'Oit à proximité des palettes de l'entreprise de Monsieur COISNON alors que les feux sont interdits. Un rappel de la loi interdisant les feux leur sera adressé.

- Un cambriolage a eu lieu la nuit dernière rue de l'Armistice. La personne a été identifiée grâce à des caméras de vidéosurveillance.

- Un accident a eu lieu sur la D2152 à l'endroit du nouvel aménagement. Il est vrai que le tourne à gauche est un peu court.

- Madame PERON constate que la route de Bouzonville en Beauce est en très mauvais état. Les travaux doivent être réalisés par les services du Département.

- Bilan de la piscine de Pithiviers le Vieil : très bonne saison avec environ 12 000 entrées.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 11 octobre 2022 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.